

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE  
« Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses »**

N° DGD: 3009859  
N° Enabel: RDC1088811

Entre

**L'État belge**, représenté par la Ministre de la Coopération au Développement, Madame Meryame KITIR, ci-après dénommé « l'État belge » ;

et

**Enabel**, Agence belge de Développement, société anonyme de droit public à finalité sociale (numéro d'entreprise 0264.814.354), représentée par le Directeur général, Monsieur Jean VAN WETTER, ayant son siège social rue Haute 147, 1000 Bruxelles, ci-après dénommé « Enabel » ;

ci-après dénommés ensemble « les parties » ;

Considérant la Convention de mise en œuvre « **Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses** », signée entre l'Etat belge et la CTB en date du 26 avril 2013, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Considérant les avenants 1 et 2 à la Convention de mise en œuvre, signés en date du 14 mars 2017 et 18 janvier 2019 ;

Considérant l'augmentation du budget de la Convention Spécifique dénommée « **Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses** » de 4.500.000€ (quatre millions cinq cent mille euros) pour un total de 14.265.064 € (quatorze millions deux cent soixante-cinq mille soixante-quatre euros) et la prolongation de la Convention Spécifique de 33 mois jusqu'au 16 juin 2023 ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1er**

L'article 2 de la Convention de mise en œuvre est remplacé par ce qui suit :

« La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 14.265.064€ (quatorze millions deux cent soixante-cinq mille soixante-quatre euros), comme stipulé dans la convention spécifique.

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant. »

## Article 2

Les autres articles de la Convention de mise en œuvre restent inchangés.

Fait à Bruxelles, le **21 JAN. 2021**, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l'Etat belge,



Madame Meryame KITIR  
Ministre de la Coopération au  
Développement

Pour Enabel

Jean Vanwetter  
(Signature)

Digitally signed by Jean Vanwetter  
(Signature)  
Date: 2020.10.15 18:02:24 +02'00'

Monsieur Jean VAN WETTER  
Directeur général

Sven Huyssen  
(Signature)

Digitally signed by Sven Huyssen  
(Signature)  
Date: 2020.10.15 12:20:30 +02'00'

Monsieur Sven HUYSEN  
Directeur Opérations a.i.